



**AVENANT N°2**  
Au  
Au contrat n°2022C44

**Contrat pour le lavage des vitres des bâtiments communaux**

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

La Ville de VILLEPARISIS dont la Mairie est située 32, rue de Ruzé – CS 50105 - 77273 VILLEPARISIS CEDEX,  
Représentée par Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire de Villeparisis

D'une part, et

La Société SUN SERVICE sise 5 bis rue Ernest Sarron - BP 52 - 77412 CLAYE SOUILLY CEDEX,  
Représentée par Monsieur Jean-Philippe MAS, Président,

D'autre part,

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

Le 20 juin 2022, la commune de Villeparisis a confié à la société SUN SERVICE, le contrat n°2022C44 pour le lavage des vitres des bâtiments communaux.

Suite à l'avenant N°1, ce contrat est d'un montant de 11 746.71€ HT soit 14 096.05€ TTC.

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20250121-ST25\_10232-AI  
Date de télétransmission : 21/01/2025  
Date de réception préfecture : 21/01/2025

### ARTICLE 1 – OBJET

Le présent avenant a pour objet de modifier la liste des bâtiments communaux concernés par ce contrat et des installations s'y rapportant. Il convient donc d'inclure le site suivant :

- Suppression des anciens locaux de la Direction des Services Techniques.
- Ajout des nouveaux bureaux de la Direction des Services Techniques.

### ARTICLE 2 – INCIDENCE FINANCIERE

L'incidence financière de cette prestation sur le montant du contrat représente une augmentation de 198.89€ HT – 238.67€ TTC.

Soit une augmentation du montant du marché de 3.10%, conformément à l'article R.2194-8 du code de la commande publique.

### ARTICLE 3 – NOUVEAU MONTANT DU MARCHE

Le nouveau montant du marché est calculé comme suit :

Montant du marché de base HT	11 586,71€
Montant de l'avenant n°1 HT	+ 160,00€
Montant du présent avenant n°2 HT	+ 198,89€
Nouveau montant du marché HT	11 945,60€ soit 14 334,72€ TTC

Arrêté en lettres à la somme de quatorze mille quatre-vingt-seize euros et cinq centimes toutes taxes comprises, soit 3.10 % d'augmentation de l'offre de base.

### ARTICLE 4 – AUTRES CLAUSES

Toutes les autres clauses du marché initial, non modifiées par le présent avenant, demeurent inchangées.

Fait à Villeparisis, le 18 décembre 2024

**Société SUN SERVICE**  
Le Président,



**Jean-Philippe MAS**

  
5 bis rue Ernest Sarron - BP 50  
77412 CLAYE SOUILLY CEDEX  
Tél : 03 28 31 11 00  
Fax : 03 28 31 11 00

le 14/01/2025

**La Ville de Villeparisis**  
La Directrice générale des services

**Valérie BESSIÈRE**

  
  
MAIRIE de VILLEPARISIS  
R.F.  
(S. & M.)